

DEPARTEMENT DU LOT
Arrondissement de FIGEAC
MAIRIE
81, Rue de l'église
46270 PRENDEIGNES

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2025-17

Arrêté de réglementation de la circulation et du stationnement sur la Rue de l'église et sur la Place du Puits

Le Maire de la Commune de PRENDEIGNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;

VU le Code de la Route ;

VU l'article R. 610-5 du Code Pénal ;

CONSIDERANT que, du 25 au 27 juillet 2025, sur la Rue de l'église et sur la Place du Puits (devant le cimetière) il appartient au Maire de maintenir le bon ordre dans les réjouissances et cérémonies publiques et de prescrire toutes les mesures convenables pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

AR R E T E

Article 1 : Pendant la durée du festival de théâtre Ségala'Arts, soit du vendredi 25 juillet 2025 à partir de 16 h jusqu'au dimanche 27 juillet 2025 à 20 h, est mise en place une réglementation concernant la circulation et le stationnement des véhicules sur la Rue de l'église ainsi que sur la Place du Puits.

Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la Rue de l'église et sur la Place du Puits durant cette période.

Fait à PRENDEIGNES, le 8 juillet 2025.

Le Maire,

Pascal BAHU.

